



Retravailler en étant reconnu inapte à un emploi

Par **vue2**, le **02/07/2015** à **17:54**

Bonjour à tous,

Je viens d'être reconnu en inaptitude définitive à mon poste de travail par la médecine du travail. Pour ce poste, j'avais un contrat à mi-temps. Ai-je le droit de rechercher un nouveau travail, toujours à mi-temps, en attendant que mon employeur se décide à me licencier (sachant que je ne retravaillerai pas pour lui)?
Merci à tous et à toutes pou vos réponses.

Par **moisse**, le **03/07/2015** à **09:26**

Bonjour,

S'il s'agit d'un emploi en complément de votre mi-temps actuel, vous avez bien sur ce droit. Mais s'il s'agit d'un emploi de remplacement, vous devez attendre la notification du licenciement pour être libre de souscrire à un autre contrat de travail. Mais en pratique, s'agissant d'un temps partiel, rien ne vous en empêche puisque vous respectez les amplitudes maximales de travail quotidiennes, hebdomadaires...
Donc vous pouvez.